

ORDRE DU JOUR
Caucus du vendredi 23 avril à 10 h 00
Présentation du rapport financier par M. Christian Gélinas : 13 h 30
 Suivra la séance ordinaire à 17 h 00

1 COMPTE RENDU DU CAUCUS	Responsable
1.1 Compte rendu du caucus du mois de mars 2021 (Annexe à venir)	Luc
2 DÉCISION	Responsable
2.1 Gestion de la page Facebook (Annexe)	Nadine
2.2 Abrinord - Identification d'un délégué (Annexe)	Luc
3 DISCUSSION	Responsable
3.1 Modification réglementaire au Lac Grenier et demande du Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite—Estérel (Annexe)	Luc
3.2 Accès au lac place de Chantilly - Demande d'une citoyenne (Annexe)	Joseph
3.3 Demande de congé de taxes de mutation (Annexe)	Luc
3.4 Étude sur la cohabitation et la contribution des diverses classes sociales (Annexe)	Luc
3.5 Demande et invitation de partenaires de la MRC (Annexe)	Joseph/Luc
3.6 Modération de la circulation – Proposition d'intervention de CIMA+ (Annexe)	Joseph/Luc
4 ASPECTS OPÉRATIONNELS	Responsable
4.1 Compte rendu verbal de la réunion du 9 avril 2021 CCE	Anna/Christine
4.2 Communication (Annexe)	Christine
4.3 Rapport mensuel des responsables et directeurs (Annexe à venir)	Luc
4.4 Liste des permis émis (Annexe)	François
4.5 Problématiques – Service de l'urbanisme et problématiques AIRBNB (Annexe)	François
4.6 Rapport mensuel verbal du Service de protection	Anna
4.7 Liste des correspondances (Annexe)	Luc
4.8 Rapport mensuel – Activités financières au 31 mars 2021 (Annexe à venir)	Nadine

Karell Morin

De: Nadine Bonneau
Envoyé: 13 avril 2021 11:25
À: Luc Lafontaine
Cc: Karell Morin
Objet: TR: Facturation Michelle Sullivan Communications

De : Michelle Sullivan <ms@michellesullivan.ca>
Envoyé : 13 avril 2021 10:21
À : Nadine Bonneau <nadine.bonneau@villedesterel.com>
Objet : Facturation Michelle Sullivan Communications

Bonjour Nadine,

Ma facture en pièce jointe - un grand merci.

Mme Zuckerman m'indique que la Ville songe mettre fin à notre entente actuelle afin de gérer la page Facebook à l'interne, ce qui est tout à fait compréhensible. Je vais vous fournir un rapport de nos activités depuis le lancement de la page afin de permettre cette évaluation. Si vous voulez que je prenne le temps de former ou simplement appuyer votre ressource interne, n'hésitez surtout pas. Selon les modalités de notre entente, il suffit de me donner 15 jours d'avis donc, idéalement, m'informer d'ici la fin du mois, avant le prochain cycle de facturation. D'ici là, je demeure à votre entière disposition.

Merci beaucoup!

Michelle

Michelle Sullivan Communications
www.michellesullivan.ca
514.995.4015

Karell Morin

De: Luc Lafontaine
Envoyé: 24 mars 2021 12:42
À: Karell Morin
Objet: TR: Votre Municipalité est membre d'Abrinord - Identification d'un délégué

De : Marie-Claude Bonneville <dg@abrinord.ca>

Envoyé : 24 mars 2021 12:11

À : Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>; municipalite@morinheights.com; dirgen@piedmont.ca; jcusson@stah.ca; dirgenerale@ville.sainte-adele.qc.ca; d.g@sadl.qc.ca; dirgenerale@lacmasson.com; directiongenerale@ville.saint-sauveur.qc.ca; mfmatteau@wentworth-nord.ca

Cc : Andre Boisvert <aboisvert@mrcpdh.org>

Objet : Votre Municipalité est membre d'Abrinord - Identification d'un délégué

Mesdames les directrices générales,
 Messieurs les directeurs généraux,

Il me fait plaisir de vous confirmer que l'adhésion de votre municipalité à l'Organisme de bassin versant de la rivière du Nord (Abrinord) pour la prochaine année (1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022) a été renouvelée via l'adhésion collective de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Chacune de vos organisations doit être représentée par un délégué officiel (élu ou employé) dûment identifié avant l'assemblée générale annuelle d'Abrinord. Cette personne pourra, entre autres, exercer son droit de vote au nom de votre organisation lors de notre AGA (prévue le 17 juin 2021). **Afin d'identifier la personne déléguée de votre organisation, nous vous invitons à remplir ce court formulaire au plus tard le 6 juin 2021.**

Quelques mots au sujet du fonctionnement du conseil d'administration d'Abrinord:

Le conseil d'administration d'Abrinord est composé de 13 sièges, dont 5 sièges municipaux réservés aux 4 MRC du territoire et à la Ville de Mirabel. La MRC des Pays-d'en-Haut est présentement représentée par M. André Boisvert, coordonnateur à l'aménagement du territoire à la MRC. Toutefois, si la MRC n'occupait plus son siège, il y aurait élection parmi les délégués de ses municipalités constituantes. Si aucune municipalité constituante de la MRC ne souhaitait occuper le siège, il y aurait élection parmi les délégués de toute autre municipalité membre.

Nous sommes très heureux de pouvoir compter vos municipalités parmi nos membres et avons hâte de poursuivre et d'étendre notre collaboration.

Pour toute question au sujet de votre adhésion à Abrinord ou pour discuter de vos enjeux liés à l'eau, n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Veillez recevoir mes plus cordiales salutations,



Marie-Claude Bonneville, M.Sc., D.A.A.

Directrice générale

Courriel : dg@abrinord.ca

Téléphone : 450 432-8490

Organisme de bassin versant de la rivière du Nord

775, rue Bélanger, suite 101, Saint-Jérôme QC J7Y 1L1

www.abrinord.ca

www.monsol.ca

Veillez noter qu'afin de respecter les recommandations gouvernementales pour limiter la propagation de la COVID-19, toute l'équipe d'Abrinord fonctionne par télétravail. Le courriel est donc la meilleure façon de me joindre. Cette mesure pourrait toutefois occasionner certains délais. Je vous remercie de votre compréhension.

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ

Ce message est strictement réservé à l'usage de l'individu ou de l'entité à qui il est adressé et contient de l'information privilégiée et confidentielle. Si le lecteur de ce message n'est pas le destinataire projeté, vous êtes par la présente avisés que toute divulgation, distribution ou copie de cette communication est prohibée. Si vous avez reçu cette communication par erreur, veuillez nous téléphoner immédiatement à nos frais afin de nous aviser et détruire immédiatement cette communication.


[Accueil](#)
[Organisme](#)
[PDE](#)
[Projets](#)
[Documentation](#)
[Nous joindre](#)


Nomination du délégué

[Accueil](#) > [Nomination du délégué](#)

FORMULAIRE D'AHÉSION

Si nous avons déjà reçu le paiement de la cotisation relative à votre adhésion, veuillez remplir le formulaire ci-dessous afin d'identifier le délégué officiel.

Notez qu'une résolution identifiant la personne déléguée est nécessaire uniquement dans le cas des organisations siégeant sur le conseil d'administration.

Nom de la municipalité membre *

Adresse postale *

Nom du délégué *

Prénom

Nom

Adresse courriel du délégué *

Numéro de téléphone du délégué *

Nom de la personne contact pour l'adhésion (si différent)

Courriel de la personne contact pour l'adhésion

Numéro de téléphone de la personne contact pour l'adhésion

Autorisations *

- J'autorise Abrinord à publier le nom de notre organisation dans la liste de ses membres sur Internet ou tout autre publication.
- Je souhaite recevoir par courriel l'infolettre d'Abrinord ainsi que les informations sur les activités et projets d'Abrinord (veuillez noter que vous pourrez vous désabonner en tout temps de notre liste de diffusion).

Si vous souhaitez nous communiquer d'autres informations, vous pouvez les inscrire ici.

La réalisation de ce site web a été rendue possible grâce à la participation financière du ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MELCC).



Merci à notre Partenaire Or



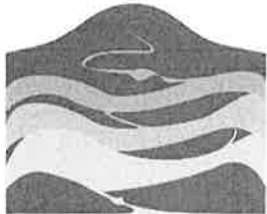
Contactez-nous

Adresse: 775, rue Bélanger, suite 101,
Saint-Jérôme QC J7Y 1L1

Téléphone: 450-432-8490

Courriel: info@abrinord.ca





Regroupement des lacs et cours
d'eau de Sainte-Marguerite – Estérel

Résolution numéro 2021-04 du
Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite–Estérel
Demandant la mise en place de limites de vitesse sur les lacs et cours
d'eaux des Municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson,
d'Estérel et d'Entrelacs

Attendu que :

- Transport Canada (TC) a modifié son Règlement sur les restrictions visant les bâtiments DORS/2020-252 le 23 novembre 2020;
- Le Règlement limite dorénavant la puissance maximale d'un moteur électrique à 7,5 kW sur les eaux dans lesquelles les bâtiments à propulsion mécanique (moteurs à essence) sont interdits;
- Cette puissance de 7,5 kW est équivalente à la puissance d'un moteur à essence de 10 chevaux vapeur;
- Une embarcation légère munie d'un moteur électrique de 7,5 kW peut atteindre une grande vitesse;
- La vitesse pouvant être atteinte pose un risque pour la sécurité des plaisanciers et pour l'environnement des lacs faisant l'objet d'une interdiction pour les bâtiments à propulsion mécanique;
- La vitesse excessive près des rives de tous les lacs et cours d'eau pose aussi un risque pour la sécurité des plaisanciers et pour l'environnement;

En conséquence, il est proposé par madame Elizabeth Deschamps,
appuyé par monsieur Daniel Vinet :

De faire des représentations soutenues, et démonstrations s'il y a lieu, afin que :

- les municipalités de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson et d'Estérel entreprennent les démarches auprès de Transport Canada pour limiter la vitesse à 10 km/h sur tous les lacs dans lesquels les bâtiments à propulsion mécanique sont interdits;
- la limite maximale de vitesse permise à moins de 60 mètres de la rive de tous les lacs et cours d'eau de la municipalité, incluant ceux où les bâtiments à propulsion mécaniques sont permis soit de 6 km/h.

Résolution adoptée par le conseil du Regroupement des lacs et cours d'eau de Sainte-Marguerite-Estérel le 8 mars 2021

Michèle Lacoste, Présidente



Lucie Lalonde, Secrétaire



Daniel Vinet, Administrateur
et responsable du dossier



Luc Lafontaine

De: Girard, Isabelle <isabelle.girard@tc.gc.ca>
Envoyé: 30 mars 2021 08:57
À: Luc Lafontaine
Objet: RRVUB - Modification réglementaire - Publication Gazette du Canada- Partie II - Estérel
 - Lac Grenier - Directeur général - 30 mars 2021

Luc Lafontaine, Directeur général

115, chemin Dupuis
Estérel (Québec) J0T 1E0

Monsieur,

Nous vous écrivons pour vous informer des récentes modifications apportées au *Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (RRVUB) en vertu du paragraphe 2(3) qui limite la puissance des moteurs électriques sur les voies navigables énumérées à l'annexe 3 du RRVUB. Vous trouverez les détails dans le *Règlement modifiant le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* (DORS/2020-252), qui a été publié le 9 décembre 2020 dans la *Gazette du Canada*, Partie II.

Le paragraphe 2 (3) stipule maintenant que « Il est interdit d'utiliser un bâtiment à propulsion mécanique ou un bâtiment à propulsion électrique dont la puissance maximale cumulée est supérieure à 7,5 kW dans les eaux indiquées à l'annexe 3, sauf en conformité avec celle-ci ».

La partie soulignée du texte est la nouvelle modification réglementaire qui a été apportée pour tenir compte des progrès technologiques importants qui ont conduit à l'arrivée sur le marché de moteurs électriques d'une puissance en kilowatts beaucoup plus élevée que celle des moteurs électriques qui étaient disponibles lorsque les restrictions ont été établies pour la première fois. Ces nouveaux moteurs plus puissants sont capables d'atteindre des vitesses élevées et d'effectuer une variété d'activités différentes, y compris le remorquage récréatif. Ce changement garantit une approche cohérente pour interdire les navires à moteur et les navires à propulsion électrique avec des moteurs de plus de 7,5 kW dans les plans d'eau figurant à l'annexe 3.

En tant qu'administration locale responsable d'appliquer les restrictions de l'annexe 3 sur les plans d'eau relevant de votre juridiction (voir l'annexe 1 ci-dessous), vous êtes responsable :

- d'informer le public et les usagers des voies navigables des restrictions;
- de créer, d'installer et d'entretenir la signalisation, et d'assumer tous les frais qui y sont reliés, comme indiqué au paragraphe 6 (2) du RRVUB;
- d'assurer l'application de la loi dans votre région.

Les détails sur les exigences en matière de signalisation se trouvent aux articles 8, 9 et à l'annexe 9 du RRVUB. Un nouveau symbole graphique — E1 — a été ajouté à l'annexe 9, tableau 1, spécifiquement pour les moteurs à propulsion électrique. La signalisation des restrictions de l'annexe 3 exige désormais que plusieurs éléments soient inclus sur le panneau de signalisation pour décrire correctement les détails des restrictions.

Les symboles graphiques suivants sont requis :

- Le symbole graphique E au centre du symbole graphique B
- Le symbole graphique E.1 au centre d'un cercle avec une bordure orange internationale;

- 7,5 MAX kW dans un cercle avec une bordure orange internationale.

Tous les symboles doivent être placés verticalement dans un ovale avec une bordure orange internationale. Un exemple peut être consulté ici :



Le *Guide de signalisation sur le Règlement sur les restrictions visant l'utilisation des bâtiments* de Transport Canada fournit des informations pour aider les administrations locales à créer la signalisation requise pour toutes les restrictions du RRVUB. Les spécifications techniques pour la signalisation, y compris les bouées, sont présentées dans ce guide. Il comprend également des informations importantes provenant du *Règlement sur les bouées privées* qui s'applique à l'installation de bouées dans une voie navigable. Vous pouvez demander un exemplaire du guide au Bureau de la sécurité nautique de Transports Canada de votre région.

Si vous avez des questions concernant ce nouveau changement, les exigences en matière de signalisation, vos responsabilités en tant qu'administration locale ou toute question concernant le RRVUB en général, n'hésitez pas à nous contacter à isabelle.girard@tc.gc.ca ou au 418-559-7425

Annexe 1 :

Voici le plan d'eau à l'annexe 3 (Partie 5) relevant de votre juridiction :

Lac Grenier (Article 49)

Cordialement,

ISABELLE GIRARD, M.Sc

Agent de développement de la sécurité nautique

Bureau de la Sécurité nautique – Région du Québec

Transports Canada / Gouvernement du Canada

isabelle.girard@tc.gc.ca / Cell: 418-559-7425 / ATS : 1-888-675-6863

Boating Safety Development Officer

Office of Boating Safety – Quebec region

Transport Canada / Government of Canada

isabelle.girard@tc.gc.ca / Cell: 418-559-7425 / TTY: 1-888-675-6863

Au conseil municipal de la ville d'Estérel

De Raymonde Pelletier
21 ave de Chantilly

28 mai 2021

Due à des problèmes de santé ce n'est que tout récemment que j'ai pris connaissance du document "Rapport sur les espaces verts et les parcs" comme on y traite d'un sujet qui m'interpelle y'ose espérer que vous accepterez de prendre connaissance de mon commentaire malgré mon retard R.

Nous résidons à l'Estérel depuis l'hiver 1969. Dès le départ nous avons installé notre quai dans la descente de la rue Chantilly vers l'île. Nous n'avons jamais reçu de plainte ni des administrations municipales qui se sont succédées ni des voisins qui s'y sont installés. Nous sommes des résidents discrets respectueux des règlements.

Dans l'annexe (a) du document (4^{ème} colonne) la flèche pointe vers l'espace que vous souhaitez aménager, celui où se trouve mon quai. Le terrain occupé est minuscule d'une forme irrégulière en pente abrupte. Compte tenu de sa topographie il est dangereux d'y accueillir plus de 3-4 personnes à la fois.

L'idée d'aménager un parc sur ce chemin menant à l'île est excellente mais il serait plus sécuritaire que les installations soient déplacées vers le sud là où la dénivellation entre la route et le lac est plus faible.

②

Nous osons suggérer à M. le Maire et aux membres du conseil de laisser le quai là où il est depuis 52 ans. De plus si vous acceptez ma recommandation l'espace disponible pour les résidents non riverains serait accru.

Nous apprécions pour nos dernières années à l'Estérel jouir de cet espace qui nous rappelle tant de souvenirs. Tout en permettant aux autres résidents d'en faire autant fête à côté.

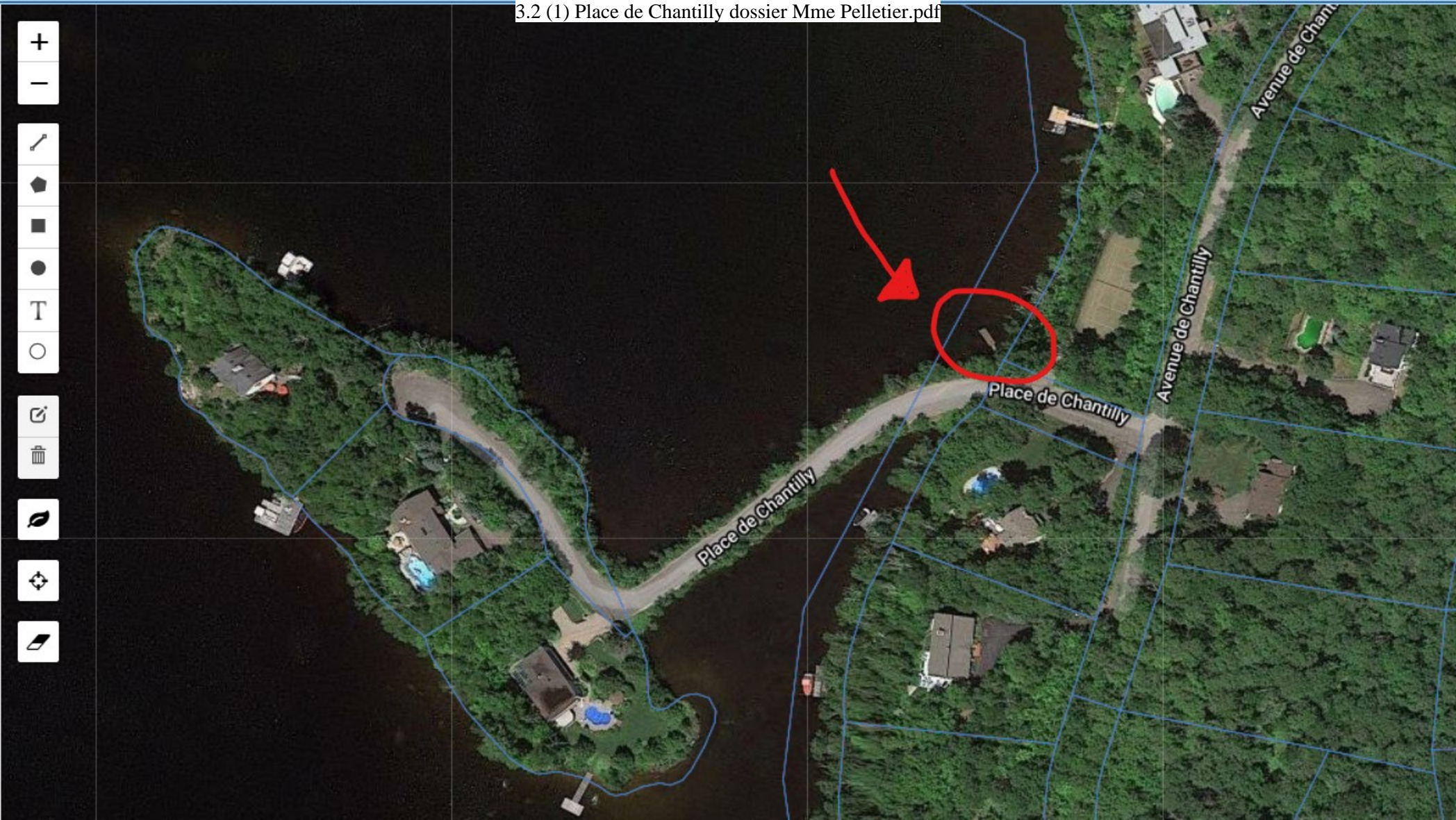
Merci de votre attention.

Raymonde N. Pelletier

REÇU LE:

29 MARS 2021

VILLE D'ESTÉREL



Karell Morin

De: Luc Lafontaine
Envoyé: 13 avril 2021 11:19
À: Karell Morin
Objet: Investisseurs - Ville d'Estérel

De : Fahd Bouayed <fahd@bouayed.com>
Envoyé : 12 avril 2021 08:07
À : Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>
Cc : joseph.dydzak@villedesterel.com
Objet : Investisseurs - Ville d'Estérel

Attention: Monsieur Luc Lafontaine

Copie conforme: M. Joseph Dydzak

Monsieur Lafontaine,

Mon nom est Fahd Bouayed, je suis administrateur principal de la société d'investissement Groupe Elsedî, détenue principalement par les bénéficiaires de la Fiducie Bouayed. Nous avons récemment débuté un déploiement de capital en immobilier hôtelier, avec une allocation de plus d'un million de dollars dans la Ville d'Estérel. Nos plus récentes acquisitions (Mars-Avril 2021), dans la ville d'Estérel inclues:

- 2308-43 Fridolin-Simard
- 2310-43 Fridolin-Simard
- 2514-43 Fridolin-Simard
- 2516-43 Fridolin-Simard
- 1508-39 Fridolin-Simard

La société de gestion de portefeuille de la Fiducie Bouayed est fière de contribuer à l'essor de la ville d'Estérel. Afin de nous permettre de continuer à déployer du capital dans la MRC des Pays d'en Haut et la ville d'Estérel, nous faisons par la présente une **demande de congé de taxes de mutation sur nos acquisitions et crédit de taxes municipales**.

Les congés et crédits de taxes municipales sont une excellente façon d'établir une saine relation de collaboration entre votre petite municipalité et notre petite société de gestion de portefeuille, contribuant à attirer l'investissement local Québécois dans la Ville d'Estérel, (Le Groupe Elsedî est une société Québécoise ayant son siège social à Longueuil), en plus d'encourager **le développement durable et l'investissement responsable** dans une Ville à l'image même de ces valeurs.

En espérant que vous trouviez intérêt dans notre demande, je vous propose, Monsieur Lafontaine, que nous tenions une rencontre virtuelle, (mesures sanitaires exigent), afin de discuter des modalités d'un possible accord de collaboration entre nous.

Dans l'attente de votre réponse, veuillez agréer Monsieur Lafontaine, nos sincères salutations.

Cordialement,
/FB.

Fahd Bouayed, CPA, CA, CFA, FRM
Fahd@bouayed.com
514 980 0428

Karell Morin

De: Luc Lafontaine
Envoyé: 14 avril 2021 09:18
À: Karell Morin
Objet: Étude sur la cohabitation et la contribution des diverses classes sociales

De : Anne-Marie Langlois <amlanglois@mrpcdh.org>

Envoyé : 13 avril 2021 15:23

À : Claude Charbonneau <mairie@stadolphedhoward.qc.ca>; François Ghali <fghali@vumedia.net>; Gisèle Dicaire - Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson (<gdicair@lacmasson.com> <gdicair@lacmasson.com>); Jacques Gariépy <JGariépy@ville.saint-sauveur.qc.ca>; Joseph Dydzak <j.dydzak@villedesterel.com>; Monique Monette-Laroche - Sainte-Anne-des-Lacs (<mairie@sadl.qc.ca> <mairie@sadl.qc.ca>); Nadine Brière (<maire@ville.sainte-adele.qc.ca> <maire@ville.sainte-adele.qc.ca>); Nathalie Rochon (<mairie@piedmont.ca> <mairie@piedmont.ca>); René Pelletier (<mairie@lac-des-seize-iles.com> <mairie@lac-des-seize-iles.com>); Tim Watchorn <tim.watchorn@hotmail.com>; Hugo Lépine <hugo.lepine@morinheights.com>; Jean Beaulieu <jbeaulieu@ville.saint-sauveur.qc.ca>; Jean-Philippe Gadbois <jpgadbois@sadl.qc.ca>; <dirgenerale@lacmasson.com>; <directeur@lac-des-seize-iles.com>; Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>; Marie-France Matteau <mfmattreau@wentworth-nord.ca>; Simon Filiatrault <dirgenerale@ville.sainte-adele.qc.ca>; Sophie Bélanger <dirgen@piedmont.ca>; Sylvain Boulianne <dg@stah.ca>

Objet : TR: Étude sur la cohabitation et la contribution des diverses classes sociales

Bonjour,

Voici, plus bas, un courriel du Regroupement des partenaires des Pays-d'en-Haut.

Bonne journée.



Anne-Marie Langlois
Adjointe à la direction générale

1014, rue Valiquette
Sainte-Adèle (Québec) J8B 2M3
Téléphone: 450 229-6637, poste 107



AVIS: L'information contenue dans ce message, y compris les fichiers joints, est de nature exclusive et confidentielle. Il est strictement interdit de la diffuser, de la distribuer ou de la reproduire sans les autorisations du destinataire et de l'expéditeur. Toute diffusion ou utilisation du contenu de ce message constitue un acte non autorisé et potentiellement illicite. Si vous avez reçu ce message par erreur, veuillez en aviser la MRC des Pays-d'en-Haut en répondant à l'expéditeur et détruire toutes les copies du message en votre possession.

De : kim.nymark@cgocable.ca <kim.nymark@cgocable.ca>

Envoyé : 13 avril 2021 14:31

À : kim.nymark@cgocable.ca

Objet : Étude sur la cohabitation et la contribution des diverses classes sociales



VOTRE CONTRIBUTION EST INESTIMABLE !

Le Regroupement des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut est l'instance reconnue en matière de développement social sur le territoire. Il favorise la concertation et une vision commune des enjeux de la communauté tels que le logement, la réussite éducative, la sécurité alimentaire, le transport, l'environnement, etc. Il est composé de neuf représentants de tables de concertation existantes et de neuf secteurs d'activités dont l'économique, la politique municipale et la santé et les services sociaux.

Dans le cadre du Plan d'action gouvernemental pour l'inclusion économique et la participation sociale 2017-2023 (PAGIEPS), le Regroupement des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut a obtenu le financement nécessaire pour mener une étude visant à documenter la cohabitation et la contribution des diverses classes sociales dans les municipalités de la MRC des Pays-d'en-Haut.

Pour mener à bien cette étude, nous procéderons par entretiens téléphoniques ou par visioconférences d'une durée maximale de 15 minutes. Ces entretiens individuels seront menés auprès de villégiateurs, de résidents-es, de résidents-es à revenu modeste, de propriétaires de commerces ou employeurs et d'élus. Les entretiens seront réalisés par Lynda Binhas, consultante mandatée affiliée au Comité sectoriel de main-d'œuvre, d'économie sociale et de l'action communautaire (CSMO) par le Regroupement des partenaires de la MRC des Pays-d'en-Haut, aux dates et plages d'heure qui conviendront aux participants-es.

Nous sollicitons votre participation dans le recrutement des candidats et candidates afin que les résultats de l'étude rendent compte avec justesse de la réalité de la MRC des Pays-d'en-Haut. Vous pouvez faire circuler cette demande dans vos réseaux et faire parvenir:

- le nom ;
- numéro de téléphone ;
- adresse de courriel ;
- municipalité ou ville ou territoire de desserte ;

des candidats identifiés, en **mentionnant le groupe-cible** auquel ils correspondent soit; villégiateurs, résidents à revenus modestes, élus, entrepreneurs économique ou social (propriétaires de commerce, dg de groupe communautaire ou employeurs dans la MRC) à l'adresse de courriel: kim.nymark@cgocable.ca . Nous souhaitons recruter entre 30-40 candidats par groupe-cible et nous avons jusqu'au 28 avril pour compléter les listes.

Merci de votre engagement dans ce projet et de votre précieuse collaboration.

Si vous avez des questions, surtout n'hésitez pas à communiquer avec moi.

Kim Nymark

Pour : le Regroupement des partenaires
des Pays-d'en-Haut

Karell Morin

De: Luc Lafontaine
Envoyé: 14 avril 2021 13:22
À: Karell Morin
Objet: Projet "Signature Innovation" de la MRC : invitation à un atelier de travail

De : Ariella Orbach <aorbach@espacestrategies.com>
Envoyé : 13 avril 2021 15:10
À : Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>
Cc : Chantal Ladouceur <cladouceur@mrcpdh.org>; Jackline Williams <jwilliams@mrcpdh.org>; Nancy Guay <nguay@espacestrategies.com>
Objet : Projet "Signature Innovation" de la MRC : invitation à un atelier de travail

Bonjour à vous,

Comme vous le savez, la MRC des Pays-d'en-Haut s'engage dans la réalisation d'un projet « Signature Innovation », qui propulsera la MRC dans un créneau de développement propre à l'ensemble de son territoire.

La firme Espace Stratégies a été mandatée pour accompagner la MRC au cours de ce processus, dont l'une des premières étapes est de réaliser un atelier de travail dans chacune des municipalités de la MRC. Cet atelier sera d'une durée de 2 heures et aura pour objectif de définir les premiers éléments d'une identité territoriale forte.

Plus spécifiquement, il s'agira au cours de ces ateliers de :

- Échanger sur les atouts distinctifs de votre municipalité
- Identifier les défis et opportunités de développement propres au territoire de la MRC
- Travailler sur une vision de développement pour le territoire de la MRC

Il a été suggéré de réaliser ces ateliers durant les pléniers. Ainsi nous vous sollicitons pour nous indiquer les dates de vos prochains pléniers, afin que nous puissions convenir de la tenue de cet atelier. N'hésitez pas à nous indiquer un autre moment opportun si la période réservée aux pléniers n'était pas la meilleure option pour réaliser cet atelier de travail.

Nous vous invitons à nous revenir par courriel avant le 20 avril.

Votre apport est essentiel à la concrétisation de ce projet collectif, nous vous remercions à l'avance de votre collaboration,

Ariella Orbach pour l'Équipe d'Espace Stratégies

Ariella Orbach

Consultante

ESPACE STRATÉGIES

Cell : 438-347-7790

[LinkedIn](#) | www.espacestrategies.com

Karell Morin

De: Luc Lafontaine
Envoyé: 14 avril 2021 13:24
À: Karell Morin
Objet: TR: INVITATION - Le Comité 0-5 ans grandit et devient...

De : Comite Partenaires Famille <partenairesfamille@mrcpdh.org>
Envoyé : 9 avril 2021 11:00
À : Comite Partenaires Famille <partenairesfamille@mrcpdh.org>
Cc : johanne.lavoie_phaut@ssss.gouv.qc.ca
Objet : INVITATION - Le Comité 0-5 ans grandit et devient...

Bonjour chers partenaires ou futurs partenaires,

Le Comité 0-5 ans grandit et devient le **Comité des partenaires famille des Pays-d'en-Haut**. Ce Comité rassemble différents acteurs qui ont tous la famille au cœur de leurs préoccupations.

Nous vous contactons aujourd'hui pour vous inviter à notre **lancement officiel** qui concordera avec le dévoilement de notre **tout nouveau bottin des ressources familiales ainsi qu'aux résultats de notre sondage** sur les enjeux vécus par les familles du territoire en lien avec les secteurs suivants :

- service de garde en petite enfance
- scolaire
- municipal
- santé et services sociaux
- milieu anglophone
- communautaire



Lancement: mardi 11 mai 2021 de 10h30 à 12h sur zoom

Nous vous demandons de **confirmer votre présence et ainsi obtenir le lien zoom** au:
partenairesfamille@mrcpdh.org

En espérant vous y voir!



Camille Charlebois

Coordonnatrice du *Comité des partenaires famille des Pays-d'en-Haut*
450-275-9894
partenairesfamille@mrcpdh.org

De : Hélène Lévesque <Helene.Levesque@cima.ca>

Envoyé : 16 avril 2021 09:37

À : Lucy Martin <lucy.martin@villedesterel.com>

Cc : Julie Guilhem <Julie.Guilhem@cima.ca>; Luc Lafontaine <luc.lafontaine@villedesterel.com>;
Chantal Dagenais <Chantal.Dagenais@cima.ca>

Objet : RE: L03886A - Modération de la circulation L'Estérel: proposition d'interventions

Bonjour madame Martin,

Pour faire suite à nos échanges et aux visites du secteur effectuées le 6 avril et le 9 avril en présence de messieurs Lafontaine et Dyzak, vous trouverez dans ce courriel nos recommandations pour une première phase d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation.

Tout d'abord, nous avons retenu deux types de mesures à implanter.

- 1- Les dos d'ânes allongés
- 2- Les agencements de balises et délinéateurs pour réduire la vitesse et/ou limiter les empiètements, par exemple :



À noter que les types de mesures peuvent être combinées selon le site.

Nous proposons de procéder dans un premier temps à un projet d'implantation de mesures d'apaisement de la circulation aux cinq endroits suivants :

1. Chemin de l'Estérel – secteur de l'avenue des Moucherolles : Agencement de balises et délinéateurs au centre et en rive de la rue pour réduire la vitesse (2 occurrences).
2. Chemin de l'Estérel – intersection de la rue des Friquets : Balises et délinéateurs au centre de la rue pour réduire la vitesse, élagage pour améliorer la visibilité.
3. Chemin des Deux Lacs - secteur du parc : Ajout de deux dos d'ânes allongés sur la largeur totale de la chaussée, des balises/délinéateurs en « porte d'entrée », changement de la limite de vitesse pour 30 km/h entre l'avenue des Récollets et le chemin de l'Estérel. Nous proposons également de remplacer les panneaux d'arrêts












- situés sur le chemin de l'Estérel, à l'intersection du chemin des Deux Lacs par des panneaux plus gros et d'ajouter des panneaux de « signal avancé d'arrêt ».
4. Chemin de l'Estérel – secteur de l'avenue des Cardinaux : Balisage et délinéateurs au centre de la rue pour réduire la vitesse et éviter les empiètements dans la courbe étant donné la visibilité limitée.
 5. Route Dupuis – Secteur de la rue D'Anvers (accès aux sentiers de randonnée): Agencement de balises et délinéateurs au centre de la rue et dos d'ânes sur une voie de largeur aux deux approches de l'intersection.

Les sites sont identifiés sur l'image suivante :






Les concepts d'aménagement détaillés (à noter qu'il ne s'agit pas de plans et devis) vous seront transmis vers la fin de la semaine prochaine.

Entre-temps, afin que vous puissiez passer vos commandes, voici la liste d'équipements requis :

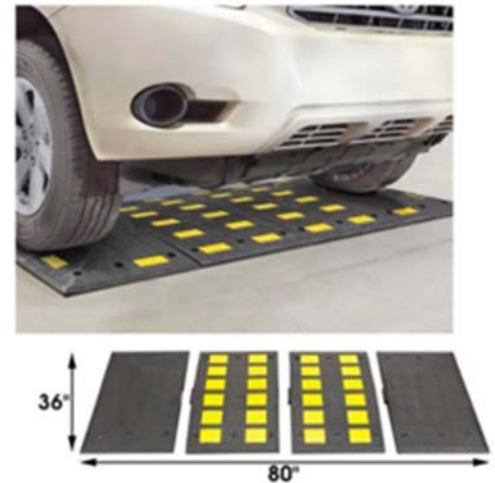
	Balise axiale (jaune et noir)  D-290-D	Délinéateur axial (jaune et noir) 	Délinéateur en rive (blanc et noir) 	Dos-d'âne deux voies (18'-4")	Dos-d'âne une voie (8'-4")	Panneau de présence d'un dos d'âne  D-361	Panonceau de distance  D-245-P-1	Panonceau d'étendue  D-250-P-2	Panonceau d'emplacement  D-240-P-10- D	Panneau de limite de vitesse 30 km/h  P-70-2-30	Panneau de signal avancé d'un terrain de jeux ou de passage pour enfants près d'un terrain de jeux  D-270-3	Panneau « arrêt » (dimension 900 x 900)  P-10	Panneau de signal avancé d'arrêt  D-10-1
Site 1	2	0	4	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Site 2	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Site 3	1	0	2	2	0	6	0	4 (sur 135m)	4	2	2 (D et G)	2	2
Site 4	2	3	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0
Site 5	2	2	0	0	2	4	2 (65m)	0	2	0	0	0	0
TOTAL	9	8*	6*	2	2	10	2	4	6	2	2	2	2

Il est à noter que des ajustements mineurs aux quantités demandées pourrait être requis suite à la finalisation des concepts. Il pourrait donc être opportun de commander quelques délinéateurs de plus afin de pouvoir s'ajuster sur le terrain lors de l'installation ou de remplacer les équipements qui pourraient être endommagés. Il faut aussi s'assurer de commander les ancrages et poteaux de signalisation lorsque requis.

Afin de vous aider dans vos recherches, nous avons évalué les produits de quelques fournisseurs. voici ceux qui, a notre connaissance, offrent des produits adaptés à vos besoins pour ce projet :

Fournisseur	Coordonnées	Équipements	
Develotech	4655, rue Tanguay, Sainte-Hyacinthe Tél. : 450-799-4537 https://www.develotech.com/ventes@develotech.com	Balise axiale (Balise ped-zone, modèle PZ-2110 (Jaune et noir))  <i>PZ-2110 (Jaune)</i> *prévoir les ancrages	Délinéateur (Balise cyclo-Zone pour piste cyclable)  *S'assurer de commander les réflecteurs de la bonne couleur selon l'usage et prévoir les ancrages
Trafic innovation	226 Rue Roy, Saint-Eustache Tél. : (450) 623-2580 https://trafic-innovation.com/info@trafic-innovation.com	Délinéateurs (Deflex) (Alternative au délinéateur de Develotech)  *S'assurer de commander les réflecteurs de la bonne couleur selon l'usage et prévoir les ancrages	
Signal services inc.	700, Montée Monette Saint Mathieu	Dos d'âne allongé	

Tél. : 450-444-0006
<https://www.signal.ca/>
info@signal.ca



Ces deux fournisseurs offrent le même produit. Nous recommandons ce type de dos d'âne puisqu'il est le seul qu'on a trouvé qui est amovible et de type « allongé », qui est plus approprié pour l'usage qu'on souhaite en faire.

Les dos d'ânes sont vendus en sections de 20 po de largeur et des sections de bouts (mâle et femelle) sont requis pour chaque dos d'âne.

ULINE

3333 James Snow Pkwy N
 Milton, ON L9T 8L1
 Tél. : 1 800 295-5510
[https://fr.uline.ca/](https://fr.uline.ca/service.clientele@uline.ca)
service.clientele@uline.ca



Pour 2 voies (chaussée de 6 m) : 9 parties centrales + 2 bouts (1 mâle et 1 femelle) pour chaque dos d'âne (Longueur totale : 220 pouces (18'4"))

Pour voie de 3 m = 3 sections centrales + 2 bouts (1 mâle et 1 femelle) pour chaque dos d'âne (Longueur totale : 100 pouces (8'4"))

DOS D'ÂNES

N° DE MODÈLE	DESCRIPTION	DIMENSIONS L. x l. x H.	COULEUR	PDS (LB)	PRIX UNITAIRE	
					1	5+
H-4613	Partie centrale - 36 po	20 x 36 x 2 po	Jaune/Noir	33	130 \$	117 \$
H-4614	Embout femelle		Noir	32	103	91
H-4615	Embout mâle					

En espérant le tout à votre convenance, nous demeurons disponibles si de information supplémentaire était requise.

Cordialement

HL

HÉLÈNE LÉVESQUE, ing., M. Ing.
Chargée de projet / Transport – Génie de la mobilité

T 514-337-2462 C 438-225-1565 F 514-281-1632
900-740, rue Notre-Dame Ouest, Montréal QC H3C 3X6 CANADA



Devez-vous vraiment imprimer ce courriel? Pensons à l'environnement!

AVERTISSEMENT CONCERNANT LA CONFIDENTIALITÉ Ce message est confidentiel. S'il ne vous est pas destiné, veuillez en informer l'émetteur immédiatement et le détruire intégralement.

COMMUNICATIONS DU 20 MARS AU 23 AVRIL 2021

	Courriel	Site Internet	Voilà!	Facebook	Journal
22-03-2021 Mise en ligne du procès-verbal du mois de février 2021.		✓	✓		
22-03-2021 ☀️ Quelle magnifique saison pour la raquette et le ski de fond ! 🏂 Mais voilà que l'hiver laisse place au printemps... Notre centre de ski de fond et de raquettes est désormais fermé. Nous remercions tous les utilisateurs ainsi que Monsieur Luc Meyer et Madame Sidonie Pêcheux pour leur excellent travail. On se revoit sans faute l'an prochain !				✓	
23-03-2021 🏌️ Du golf vous dites ? Oui monsieur ! (et madame) 🌳 Les citoyens d'Estérel pourront pratiquer l'un de leurs sports préférés dès le 19 mai. Pour tous les détails, consultez le site de Club de Golf Estérel http://www.golfesterel.ca				✓	
30-03-2021 Avis – Congé de Pâques		✓	✓		
31-03-2021 Avis d'appel d'offres - Appel offres 2021-010 - Réfection du réseau routier 2021		✓	✓		✓
08-04-2021 ⚠️ Rappel des mesures sanitaires en vigueur dès aujourd'hui. 😊 Soyez prudents - ensemble nous y arriverons! Détails : https://lickst.at/Covid1920210408				✓	
08-04-2021 – Avis publics du 8 avril 2021 - Dérogation mineure numéro 2021-0007 - Dérogation mineure numéro 2021-0008		✓	✓		
09-04-2021 Avis de promulgation - Règlement numéro 2020-683 relatif à l'application des engrais et pesticides		✓	✓		
13-04-2021 Offre d'emploi - Journalier - Chauffeur-Opérateur				✓	
14-04-2021 Communiqué-Règlement relatif à l'application des engrais et des pesticides	✓	✓	✓		
14-04-2021 Avis public - Dépôt du rapport financier 2020		✓	✓		
15-04-2021 👷 Travaux en cours ! 👷 Nos employés des travaux publics ont débuté le nettoyage des rues d'Estérel. Cette opération devrait être terminée d'ici les deux prochaines semaines.				✓	
Prévu le 20 avril 2021 Avis aux citoyens pour la séance ordinaire du mois d'avril 2021	✓	✓	✓	✓	



Ville d'Estérel

Liste des permis généraux et certificats émis

Permis/ Cert.	Type / Nature / Matricule / Cadastre	Propriétaire/Entrepreneur/Emplacement/ Secteur	Nb. log. Créé(s) / Supprimé(s)	Émission / Début / Fin prévue	Valeur	Montant	Reçu
Permis 2021-015	Construction -Agrandissement au bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6301-35-0429-0-000-0000 214-25-BLB,5508684	COHEN SHOULA COHEN SHOULA 20 CHEMIN DES DEUX-LACS Masson	1	24/03/2021 24/03/2021 23/03/2022	500 000,00 \$	250,00 \$	2021009
Certificat 2021-019	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6302-53-0194-0-000-0000 290-3-25-BLB,5508748	LAVIGNE MARIE-MICHELLE Quais Laurentiens - Pierre Labelle 7 PLACE DES GRIVES Du Nord		26/03/2021 01/04/2021 30/09/2021	13 400,00 \$	150,00 \$	
Certificat 2021-020	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6399-52-1832-0-000-0000 P 572-25-BLB,P 573-25-BLB,5508486	MALKA DAVID Quai Lafantaisie 14 CHEMIN FRIDOLIN-SIMARD		26/03/2021 01/04/2021 31/07/2021	8 000,00 \$	150,00 \$	
Permis 2021-012	Rénovation Intérieure - Bâtiment principal <i>Permis de Construction</i> 6399-92-1869-0-000-0000 551-1-25-BLB,5508434	TRAVERS ANNIE Construction D. Dubé inc 6 PLACE D' ARTOIS Dupuis		09/03/2021 15/03/2021 15/06/2021	50 000,00 \$	250,00 \$	2021007
Certificat 2021-013	Abattage d'arbres <i>Usages publiques</i> 6400-92-3680-0-000-0000 700-25-BLB,5507648	VILLE D'ESTÉREL VILLE D'ESTÉREL 115 CHEMIN DUPUIS		15/03/2021 15/03/2021 15/03/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Certificat 2021-017	Construction d'un quai <i>Permis de Construction</i> 6499-34-9739-0-000-0000 520-25-BLB,5508387	MASSON ANNE-MARIE Quai Lafantaisie 11 AVENUE DE BLOIS Dupuis		25/03/2021 01/04/2021 30/06/2021	15 000,00 \$	150,00 \$	2021015

4.4 (1) Liste des permis 03-2021.pdf

Permis 2021-016	Rénovation extérieur- Bâtiment principal 6499-99-9733-0-000-0000 959-25-BLB,5508313	BILEK DANIEL Fenexco inc 11 AVENUE DE VERSAILLES Dupuis		25/03/2021 13/04/2021 30/04/2021	50 000,00 \$	250,00 \$	2021011
Certificat 2021-014	Abattage d'arbres <i>Résidentielle Unifamiliale isolée</i> 6501-53-0056-0-000-0000 39-3-25-6,5508083	SAUVÉ RICHARD SAUVÉ RICHARD 39 AVENUE DES CYPRÈS		19/03/2021 15/03/2021 31/03/2021	0,00 \$	0,00 \$	
Permis 2021-011	Ouvrage de captage des eaux souterraines <i>Permis de Construction</i> 6599-18-8972-0-000-0000 446-25-BLB,5508325	NADEAU ANDRE Puitbec 2 AVENUE DE VERSAILLES Dupuis		09/03/2021 09/03/2021 30/06/2021	15 000,00 \$	250,00 \$	2021006
Permis 2021-018	Construction - Garage isolé <i>Permis de construction-Garage</i> 6599-28-3048-0-000-0000 447-25-BLB,5508326	LACROIX JEAN LACROIX JEAN 90 CHEMIN DUPUIS Dupuis		25/03/2021 01/04/2021 31/12/2021	75 000,00 \$	250,00 \$	

Nombre de logements créés	1
Nombre de logements supprimés	0
Nombre total de permis/cert.:	10
Valeur totale des travaux:	726 400,00 \$
Montant total des coûts:	1 700,00

*Le total "Nombre de logements créés" ne contient pas le nombre de logements créés des permis révoqués.
Le total "Nombre de logements supprimés" ne contient pas le nombre de logements supprimés des permis révoqués.
Le total "Valeur totale des travaux" ne contient pas la valeur des travaux des permis révoqués.*



Ville d'Estérel

Analyse des permis par type

	Logements		Permis		
	créés	supprimés	Nbre émis	Valeur	Montant
Construction - Garage isolé					
Permis de construction-Garage	0	0	1	75 000	250,00
Sous-total	0	0	1	75 000	250,00
Rénovation Intérieure - Bâtiment principal					
Permis de Construction	0	0	1	50 000	250,00
Sous-total	0	0	1	50 000	250,00
Rénovation extérieur- Bâtiment principal					
	0	0	1	50 000	250,00
Sous-total	0	0	1	50 000	250,00
Construction d'un quai					
Permis de Construction	0	0	2	23 000	300,00
Sous-total	0	0	2	23 000	300,00
Abattage d'arbres					
Résidentielle Unifamiliale isolée	0	0	1	0	0,00
Usages publiques	0	0	1	0	0,00
Sous-total	0	0	2	0	0,00
Construction -Agrandissement au bâtiment principal					
Permis de Construction	1	0	1	500 000	250,00
Sous-total	1	0	1	500 000	250,00
Totaux	1	0	8	698 000	1 300,00

PROBLÉMATIQUES – AIRBNB (Séance d'avril 2021)

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	28.02.2018 Lettre envoyée demandant de cesser la location de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet dans les 30 jours suivant la réception de la lettre.
	13.03.2018 Courriel reçu de Mme Congiu. Elle nous fait part de ses commentaires et nous demande quel règlement interdit la location.
	03.04.2018 Accusé de réception envoyé et information transmise que la Ville examine la situation et que dès qu'il y aura des développements dans le dossier nous lui en ferons part dans les plus brefs délais.
	20.07.2018 Le Conseil demande d'envoyer une autre lettre.
	28.08.2018 Rappel de la lettre envoyée le 28.02.2018.
	28.11.2018 Lettre envoyée par courrier recommandé.
	07.12.2018 Rencontre avec Mme Congiu et M. Sagaria. Ils posent des questions sur la réglementation concernant la location sur Airbnb et ils donnent les raisons pour lesquelles ils le font. Je leur explique ce qu'est la location à court terme et à long terme ainsi que l'usage en zone résidentielle et en zone commerciale. Je leur rappelle qu'ils peuvent transmettre des suggestions au Conseil.
	20.12.2018 Courriel envoyé par le DG, accusé de réception pour prendre rendez-vous au retour des vacances.
	07.02.2019 Rencontre avec Mme Congiu en présence de M. Dyzak. Nous lui demandons de remettre, pour le 11 février 2019, des propositions du genre d'opération et d'usage pour exploitation d'un service d'hébergement.
	04.09.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	01.10.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	06.11.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	03.12.2019 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	08.01.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	04.02.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	10.03.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits.
	05.05.2020 Offre séjour minimum de 31 nuits. Prévoir lettre afin de cesser l'usage de location à court terme.
	03.06.2020 Lettre envoyée par courrier recommandé demandant de cesser immédiatement la location à court terme de sa résidence et de retirer toute offre publique à cet effet « à défaut de quoi la Ville pourra entreprendre des procédures judiciaires sans autre avis ni délai, en plus de dénoncer votre activité à la Corporation de l'industrie touristique du Québec (CITQ) ainsi qu'à Revenu Québec ».
	02.07.2020 30 nuits disponibles à partir du 7 septembre 2020.
	11.08.2020 30 nuits disponibles à partir du 7 septembre 2020.
09.09.2020 30 nuits disponibles de septembre à décembre 2020.	
16.09.2020 Conseil avait demandé l'envoi d'une nouvelle lettre, n'a pas été fait (manque de temps/ressources).	

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS
Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	21.09.2020 Envoi d'un avis final (Cesser location à court terme, retirer les annonces, sinon la Ville pourrait entreprendre des procédures légales et dénoncer à Revenu Québec). 30.09.2020 Réception d'une lettre des propriétaires alléguant qu'ils font de la location à long terme d'après la réglementation du Gouvernement du Québec (31 jours ou plus) et que leur activité est déjà déclarée à Revenu Québec. 06.10.2020 Offre de séjour de 30 nuits. 04.11.2020 Offre de séjour de 31 nuits. 07.12.2020 Inscrite pour 31 nuits (plutôt que 30 nuits au départ). 03.01.2021 Inscrite pour 31 nuits. 08.01.2021 Lettre transmise par courriel pour demander d'offrir PLUS de 31 jours. 08.02.2021 Inscrite pour 31 nuits. 14.04.2021 Offre inscrite pour 31 jours.
Sandra Seidenfeld 5, chemin des Deux-Lacs	03.04.2019 Location offerte pour un séjour minimum de 4 nuits. (Dossier déjà traité en 2018) 20.08.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 04.09.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 01.10.2019 Offre séjour minimum de 5 nuits. 06.11.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. 03.12.2019 Offre séjour minimum de 4 nuits. 08.01.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits. 04.02.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits. 10.03.2020 Offre séjour minimum de 4 nuits. 11.03.2020 Lettre envoyée demandant de cesser immédiatement la location à court terme et de retirer toute offre publique à cet effet. 31.03.2020 Réception d'un courriel le 31 mars par Madame Sandra Seidenfeld mentionnant: I removed the advertisement, we will only look for a long term renter LE DOSSIER AVAIT ÉTÉ RETIRÉ DES PROBLÉMATIQUES EN AVRIL 2020 06.10.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits. 04.11.2020 Offre séjour minimum de 30 nuits. 07.12.2020 Inscrite pour 31 nuits (plutôt que 30 nuits au départ). 08.01.2021 Lettre transmise par courriel pour demander d'offrir PLUS de 31 jours. 14.04.2021 Pas d'annonce.

PROPRIÉTAIRE	ACTIONS / DÉCISIONS	
29, chemin Fridolin-Simard Mme Talayeh Nikakhtar M. Payam Eslami-Manouchehri	03.01.2021 11.01.2021 08.02.2021 14.04.2021	Nouvelle inscription, offerte pour 28 nuits. Lettre envoyée pour demande de se conformer. Inscrite pour 32 nuits. Offre inscrite pour 32 nuits.
4, avenue de Blois Madame Reza Tehrani Cohen Madame Liora Suissa	03.01.2021 11.01.2021 14.04.2021	Nouvelle inscription, offerte pour 14 nuits. Lettre envoyée pour demande de se conformer. Pas d'annonce.
28, chemin des Deux-Lacs Valérie Taillefer James Accurso	03.01.2021 09.02.2021 14.04.2021	Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. Lettre envoyée pour demande de se conformer. Lettre livrée le 19 février 2021. Offre inscrite pour 1 nuit.
5, avenue des Geais Marie Assomo Ngono Emmanuel Langlois	08.02.2021 19.02.2021 15.03.2021 14.04.2021	Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. Lettre envoyée pour demande de se conformer. Reçu Avis de Postes Canada-Lettre non réclamée. Offre inscrite pour 6 nuits.
3, place d'Artois Michael Marciano	15.03.2021 19.03.2021 12.04.2021 14.04.2021	Nouvelle inscription, offerte pour 1 nuit ou plus. Lettre envoyée pour demande de se conformer. Reçu Avis de Postes Canada-Lettre non réclamée. Offre inscrite pour 14 nuits.

17/11/2020

Hébergement de courte durée (partage d'hébergement) | Revenu Québec



HÉBERGEMENT DE COURTE DURÉE (PARTAGE D'HÉBERGEMENT)

Coronavirus (COVID-19)

Consultez la sous-section [Maladie à coronavirus \(COVID-19\)](#) pour savoir si l'information contenue dans cette page est visée ou non par les différentes mesures adoptées par Revenu Québec.

Si vous offrez en location **sur une base régulière**, lors d'une même année civile, un appartement ou toute autre unité d'hébergement pour une période de **31 jours ou moins**, vous devez respecter certaines obligations fiscales relatives à

- la déclaration de revenus;
- l'inscription au fichier de la taxe sur l'hébergement;
- l'inscription aux fichiers de la TPS et de la TVQ.

Vous pourriez aussi devoir obtenir une attestation de classification. Pour plus d'information à ce sujet, consultez la section [Hébergement touristique](#) dans le site de Tourisme Québec.

Sur une base régulière

Nous considérons qu'une offre de location est faite sur une base régulière lorsqu'elle est

- soit habituelle (elle est continue ou fréquente);
- soit récurrente (elle revient ou elle se répète);
- soit constante (elle présente un caractère de permanence ou de stabilité).

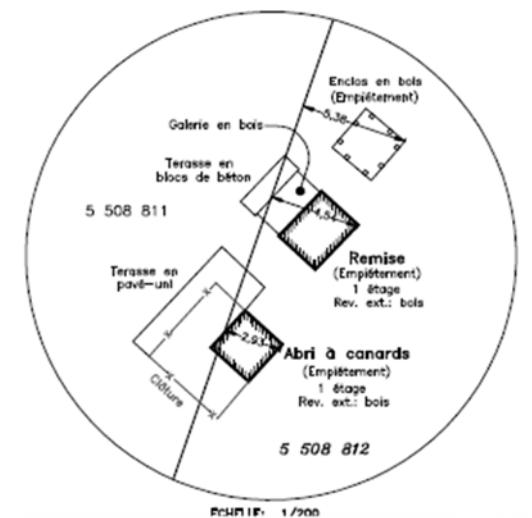
Notez qu'une offre de location est considérée comme faite sur une base régulière au cours d'une même année civile si les **deux conditions** suivantes sont remplies, et ce, même si les conditions mentionnées ci-dessus ne le sont pas :

- l'unité d'hébergement est offerte en location par l'entremise d'une **plateforme numérique d'hébergement**;
- la plateforme numérique d'hébergement est **exploitée par une personne inscrite** au fichier de la taxe sur l'hébergement.

PROBLÉMATIQUES – SERVICE DE L'URBANISME (Séance d'avril 2021)

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
169	Anik Malette 6, avenue des Amiraux	Quai non conforme Superficie : excédent de 12.7 m ²	<p>09.10.2019 Inspection le 9 octobre 2019 vers 10:30 AM, aucun changement n'a été fait sur le quai afin de le rendre conforme au permis émis 2017-042 et ce contrairement aux affirmations faites par M. Maxime Ouimet. Constat émis le 9 octobre 2019. En attente du jugement.</p> <p>10.02.2020 Discussion avec Me Fournier et transmission des plans et du permis.</p> <p>23.03.2020 Me Fournier me confirme par téléphone que Mme Malette a plaidé coupable et a payé son constat. Une lettre lui sera envoyée lui demandant de se conformer pour la fin mai.</p> <p>08.04.2020 Courriel envoyé à Mme Malette pour l'informer qu'une inspection aura lieu le 29 mai 2020, afin de vérifier si le quai est de dimension réglementaire et conforme au permis émis.</p> <p>29.05.2020 Inspection à 13 h 55, constaté que le quai, qui avait une superficie de 49.86mc en octobre 2019, est maintenant à 48.63mc (enlèvement de la rampe de motomarine), soit 7.63 mc de plus que le règlement de zonage 2006-493 article 6.1.3.7 alinéa (3) le permet, soit un maximum de 41mc. Émission d'un constat d'infraction (récidive).</p> <p>30.06.2020 Constat en traitement.</p>
173	Julie Godin 5, avenue des Hirondelles	Construction d'un module de jeux d'enfant et bâtiment accessoire	<p>22.07.2020 Inspection à 15 h 15 au 5, avenue des Hirondelles, j'ai constaté la construction d'un module de jeux d'enfants et d'un bâtiment accessoire sans permis. Remis un arrêt des travaux et envoyé courriel le 24.07.2020 mentionnant les items nécessaires à recevoir : certificat de localisation, plan de construction à l'échelle, remettre formulaire de demande de permis</p> <p>09.09.2020 Aucun document reçu, suivi à faire.</p> <p>05.11.2020 Réception des plans de construction du cabanon, pergola, galerie d'été et module de jeu d'enfant.</p> <p>04.12.2020 Début de l'étude du dossier et analyse.</p> <p>15.03.2021 Rapport déposé afin d'expliquer la problématique.</p> <p>19.03.2021 À la demande du Conseil, ce dossier est reporté au mois de mai.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
174	Camille Halaby (Jane Zurub) 200, chemin Estérel	Construction d'un pilier en béton dans l'emprise de la rue	<p>22.07.2020 Inspection à 10 h 30 au 200, chemin d'Estérel, j'ai constaté la construction d'un pilier de béton dans l'emprise du chemin. Rencontre prévue avec les propriétaires, remis arrêt des travaux sur le lot 5 508 726. Le pilier devra être enlevé. Le propriétaire demande s'il a le droit de faire une demande au Conseil étant donné sa capacité physique restreinte.</p> <p>29.08.2020 Réception d'une note du Dr. de M. Halaby pour appuyer le fait qu'il doit installer une signalisation claire de son adresse civique pour les services d'urgence au besoin.</p> <p>14.10.2020 Discussion téléphonique, explique la situation, je lui demande d'enlever la haie et la colonne pour le 15 novembre 2020.</p> <p>06.11.2020 Réception d'une lettre de M. Halaby demandant une proposition de prolongation pour le 16 mai 2021.</p> <p>10.11.2020 Émission d'un constat d'infraction à Mme Jane Zurub (propriétaire) au 200, chemin d'Estérel. Infraction constatée le 22.07.2020.</p> <p>29.01.2021 Transfert du dossier à la Cour et à nos avocats suite à la réception d'un plaidoyer de non culpabilité.</p> <p>23.03.2021 Cour municipale-dossier reporté le 26 mai 2021.</p> <p>26.05.2021 Cour municipale-présentation de la preuve.</p>
175	The Cristofaro Family Trust 2, avenue d'Amiens	Construction de deux bâtiments accessoires sur le lot 5 508 811 ayant empiètement sur le lot 5 508 812 (Parc Lucie-et-Robert-Lavigne), plus un autre bâtiment accessoire qui se trouve complètement sur le lot de la Ville.	<p>À prévoir : Informer le propriétaire de la situation et demander les corrections nécessaires.</p> <p>04.12.2020 Lettre transmise à M. Cristofaro par courriel et courrier pour l'informer de la situation, délai au 31 mai 2021 pour retirer tous les bâtiments et terrasses.</p> <p>05.02.2021 Aucun accusé de réception, renvoi par courrier recommandé.</p> <p>26.02.2021 Réception de la lettre par le propriétaire.</p> <p>07.04.2021 M. Frank Pappas a demandé si un délai d'un mois pouvait être accordé. J'ai indiqué que ce n'était pas possible. (M. Pappas représente M. Cristofaro).</p>



#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
176	Michel Foix 18, avenue des Alouettes	Demande de renseignements pour construction d'un abri d'auto	<p>01.12.2020 Courriel transmis à M. Foix suite à plusieurs demandes d'information à propos de la possibilité de construire un abri d'auto. « Tel que mentionné précédemment et suite à la réception de votre dernier courriel, pour le moment, la Ville d'Estérel n'est pas en position d'émettre un permis de construction pour un abri d'auto, il ne faut pas confondre une définition écrite dans un règlement et une disposition réglementaire, qui autorise la construction suite à l'émission d'un permis. »</p> <p>10.12.2020 Réception d'une lettre d'avocats.</p> <p>01.02.2021 Conclusions de Me Valéry Kovalenko transmises à Me Hudon.</p> <p>15.03.2021 Aucun commentaire de M. Foix depuis la réception de la lettre de nos avocats.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
177	Claudia Baruch Israël Albert 4, place de Blois - Valérie et Olivier Tolila 6, place de Blois	Plaintes répétitives de la part du 4 concernant le 6.	<p>4.05.2020 Demande de Mme Baruch pour planter des arbres sur le terrain de son voisin afin de créer un écran visuel.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour des questions.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos montrant les lumières sur la maison du 6, place de Blois (éclairage dans le soffite).</p> <p>04.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui donnant des références pour faire un relevé de milieux humides.</p> <p>04.05.2020 Courriel de Mme Baruch me remerciant.</p> <p>11.05.2020 Courriel de Mme Baruch demandant qu'on l'appelle pour d'autres questions.</p> <p>12.05.2020 Courriel de Mme Baruch pour que je lui envoie un résumé de notre conversation du 11.05.2020.</p> <p>12.05.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.</p> <p>25.06.2020 Courriel de Mme Baruch à propos de travaux sans permis dans la bande riveraine au 6, place de Blois. (S'en est suivi un arrêt des travaux ainsi que l'émission de deux constats d'infraction qui ont été tous deux payés).</p> <p>03.08.2020 Mme Baruch pose des questions au sujet de l'installation sanitaire du 6, place de Blois.</p> <p>26.10.2020 Mme Baruch demande un rendez-vous pour son projet (muret de rétention, plantation d'arbres et agrandissement).</p> <p>27.10.2020 Donner rendez-vous à Mme Baruch.</p> <p>29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos de la propriété voisine, se plaint de la thermopompe, Ecoflo, perte d'intimité.</p> <p>29.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec photos du système intérieur montrant limite d'arbre, thermopompe, muret entre les deux propriétés.</p> <p>29.10.2020 Envoi d'un courriel à Mme Baruch lui demandant de m'appeler.</p> <p>30.10.2020 Courriel de Mme Baruch avec commentaires sur la réglementation.</p> <p>23.11.2020 Courriel de Mme Baruch avec questions.</p> <p>23.11.2020 Courriel de Mme Corriveau demande de répondre à Mme Baruch.</p> <p>27.11.2020 Courriel de Mme & M. Tolila montrant le quai illuminé au 4, place de Blois.</p> <p>04.12.2020 Courriel de Mme & M. Tolila expliquant qu'ils seraient victimes d'harcèlement de la part de la voisine et demande à la Ville de ne plus soutenir Mme Baruch dans ses démarches.</p> <p>16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme Baruch.</p> <p>16.12.2020 Une lettre est en préparation pour Mme et M. Tolila.</p> <p>09.02.2021 Discussion avec M. Jesse Tremblay ingénieur.</p> <p>11.02.2021 Discussion avec Mme Baruch pour lui expliquer que le dossier ne sera pas présenté au CCU.</p> <p>11.02.2021 Discussion avec M. Dominic Bernier contracteur concernant la pente de terrain et distance des lignes.</p> <p>04.03.2021 Visite à 18 h 45 chez M. Tolila pour discussion et prise de photos, va me remettre une lettre d'entente.</p> <p>08.03.2021 Discussion avec Mme Baruch, lui mentionne que la visite a été faite chez son voisin et qu'un accord a été fait, va me faire parvenir une lettre d'entente.</p> <p>17.03.2021 Reçu lettre d'entente de M. Tolila.</p> <p>29.03.2021 Envoyé lettre à M. Tolila-délai pour effectuer les travaux fixé au 26 avril 2021.</p>

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
178	Stéphane Brisebois Place Foch	Mise en place de deux panneaux pour mise en vente.	<p>24.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » sur le lot 5 508 639</p> <p>25.11.2020 Constatation d'un panneau « à vendre » du côté de l'avenue des Friquets.</p> <p>27.11.2020 Discussion avec M. Brisebois pour lui demander de retirer les 2 panneaux. Délai donné jusqu'au 4.12.2020.</p> <p>04.12.2020 Panneaux enlevés. Constatation d'une coupe de bois sans permis.</p> <p>06.12.2020 Demandé à M. Brisebois de remplir un formulaire pour demande de coupe d'arbre.</p> <p>07.12.2020 Formulaire reçu.</p> <p>11.12.2020 Dossier en traitement, probable constat d'infraction pour coupe d'arbres sans permis.</p> <p>12.12.2020 Discussion avec Me Fournier pour l'émission d'un constat d'infraction suite à la demande de déposer une demande de coupe d'arbre, Me Fournier ne trouve pas cela très transparent.</p> <p>Nous devrions laisser tomber ce dossier puisque le dossier ne contient pas assez de preuves.</p>
179	Nathalie Vaillant Jean-François Plante 30, avenue des Alouettes	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
180	Gabriella Congiu 18, avenue de Versailles	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 3 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
181	Mario Cytrynbaum 25, avenue des Friquets	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
182	Carole Leblanc 18, avenue d'Amiens	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
183	Théodore Tessler 12, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.

#	PROPRIÉTAIRE	OBJET	ACTIONS / DÉCISIONS
184	Mitchell Tessler 14, avenue de Grenoble	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 1 arbre en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
185	Joshua Wiseman 6, place Chantilly	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 5 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
186	Jean R. Deschamps 2, avenue de Chantilly	À la suite d'une autorisation de coupe d'arbre, devait replanter 6 arbres en bande riveraine été 2020. N'a pas été fait.	01.02.2021 Lettre demandant de procéder au replantage au plus tard le 1er juin 2021. Recommuniquerons au printemps.
187	Charles Beaudoin 2, avenue des Perdrix	Dépôt d'une plainte formelle pour un quai non réglementaire de la part d'une voisine	<p>« Bonjour M Taché, Monsieur Dydzak , Monsieur Lafontaine,</p> <p>Je souhaite, à nouveau, obtenir la collaboration de la Ville de L'Estérel pour faire respecter la loi sur les quais au Québec. voir courriel ci-dessous du 21 octobre 2019</p> <p>Monsieur Charles Beaudoin au 2 de la Perdrix a un quai illégal et non conforme. Nous réitérons notre demande afin que vous prévenez ce propriétaire qu'il est en défaut. Son quai a une longueur excessive, c'est dangereux pour la circulation des eaux.</p> <p>Nous souhaitons sincèrement que ce dossier soit réglé à l'amiable et que ce dossier soit pris en charge par la Ville de L'Estérel. Vous êtes responsable de faire respecter les règlements. Les droits acquis sur les lacs du Québec n'existe pas, donc ne me revenez pas avec cette faible défense. D'autant que ce règlement existe depuis plus de 20 ans.</p> <p>Merci de nous supporter dans le bon voisinage et de prendre en charge ce dossier avant le 16 avril 2021. Vous devez faire face à vos responsabilités. Vous êtes la municipalité. »</p>



LISTE DES CORRESPONDANCES

Séance du 23 avril 2021

Date	Expéditeur	Sujet	Action
31 mars 2021	Programme de contributions pour la sécurité nautique (PSCN) – Transports Canada	Projet non retenu pour financement	Classement
13 avril 2021	PREL (Partenaires pour la réussite dans les Laurentides)	Remerciement pour participation aux Journées de la persévérance scolaire (du 15 au 19 février 2021)	Classement